

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents** : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO et Robert VERAND.

**Absent excusé** : Monsieur Nicolas GALLIANO

**Procuration** : Monsieur Nicolas GALLIANO à Monsieur René GALLIANO

**Convocation en date du 15/03/2024**

**Nombre de membres en exercice** : 6

**Présents** : 5

**OBJET : REVISION CONTRAT D'ASSURANCES**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a rencontré l'assureur de la commune afin de procéder à une actualisation de nos contrats.

Suite à cette rencontre, l'assureur GROUPAMA nous propose les révisions suivantes :

- mise à jour des bâtiments
- mise à jour des compétences de la commune
- augmentation de la garantie Informatique (20 000 euros)
- ajout de la garantie Cyber sécurité
- ajout de la garantie Cab assur (protection juridique)
- modification de la franchise en dommages (250 euros)
- ajout de la garantie expo pour le contenu du musée (20 000 euros)

Après étude et en tenant compte de la sinistralité du dossier, la cotisation annuelle 2023 s'élèvera à 3 534.27 €TTC €, avant la révision du contrat elle était de 4 116 euros.

Monsieur le Maire invite les conseiller à se prononcer sur cette modification de contrat

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,**

- **Approuve le nouveau contrat d'assurances de la commune fixant le montant pour l'année 2024 à 3 534.27 €TTC ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à venir.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 29 mars 2024.

Le Maire,

**Jean-Philippe MARTINOD**

